Oullins.fr

INFOS MAIRIE, QUARTIERS

Mise en place de la vidéo-verbalisation

Mis en ligne le 13 avril 2016

Pour apaiser la circulation en centre-ville et supprimer les stationnements gênants, la Ville met en place la vidéo-verbalisation.

Se garer en double file ou sur un trottoir, stationner sur un passage piéton ou sur les places réservées... autant d'infractions qui sont régulièrement constatées dans la Grande rue et qui gênent la circulation voire mettent en danger les autres usagers.

Le Code de la Route prévoit que pour tout problème lié au stationnement gênant, il n'est pas nécessaire d'intercepter le conducteur pour pouvoir verbaliser. La Ville souhaite donc mettre à profit les caméras installées dans le cadre de la vidéo-protection pour sanctionner les automobilistes concernés.

Mise en oeuvre

Oullins est la première ville de la Métropole à lancer cette opération à titre expérimental.

La vidéo-verbalisation, après validation en conseil municipal du 31 mars, sera effective dans la Grande rue entre le pont d'Oullins et la place de Lattre de Tassigny.

Sécurité et éthique

La procédure a été validée par la Préfecture, le Tribunal de grande instance, le Tribunal de police et le comité d'éthique.

- Les vidéo-opérateurs ont été assermentés et sont désormais en droit de verbaliser électroniquement.
- La procédure est stricte : en cas de constat de stationnement gênant, 2 photos sont prises à quelques minutes d'intervalle pour prouver que le véhicule est garé et non simplement arrêté.

VILLE D'OULLINS-PIERRE-BENITE

HÔTEL DE VILLE
PLACE ROGER SALENGRO - BP 87
69923 OULLINS CEDEX
04 72 39 73 13

MAIRIE DÉLEGUÉE DE PIERRE-BENITE :
HÔTEL DE VILLE
PLACE JEAN JAURÈS
69 310 PIERRE-BÉNITE
04 78 86 62 62

- **HORAIRES** (HTTP://OULLINS.FR/VIE-MUNICIPALE/SERVICES-MUNICIPAUX-243/HOTEL-DE-VILLE-4115.HTML?)

@ CONTACTEZ-NOUS